



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/C.II/4  
23 février 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement

Première session

Genève, 4-8 mai 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers

**RAPPORT INTÉrimAIRE SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
L'ACCORD D'ACCRA RELATIVES AUX DOMAINES DE  
TRAVAIL COUVERTS PAR LA COMMISSION  
DE L'INVESTISSEMENT, DES ENTREPRISES  
ET DU DÉVELOPPEMENT**

**Note établie par le secrétariat de la CNUCED**

*Résumé*

Le présent rapport donne des informations sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra relatives aux domaines de travail couverts par la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Il traite donc des domaines définis aux paragraphes 146 à 161 et 163 de l'Accord d'Accra et met en particulier l'accent sur les travaux de la CNUCED relatifs aux politiques et aux mesures qui peuvent aider les pays en développement à dynamiser leurs capacités productives et leur compétitivité internationale. Une place importante y est accordée à la promotion et au renforcement des synergies entre les trois axes principaux des travaux de la CNUCED, travaux dont les incidences dans le domaine du développement de l'investissement, de la technologie et des entreprises y sont illustrées par des exemples. Ces travaux sont notamment menés en étroite coopération et dans le cadre de programmes conjoints avec d'autres organisations internationales, régionales et nationales dont les activités ont trait à l'investissement, à la technologie et aux entreprises. Le présent rapport est complété par une annexe comprenant une liste de résultats et des renseignements complémentaires sur un certain nombre de programmes de coopération technique.

1. L'Accord d'Accra (par. 146) dispose ce qui suit: «Les travaux sur l'investissement de la CNUCED devraient continuer d'aider tous les pays en développement, en particulier les PMA et les pays ayant des besoins particuliers, à concevoir et à appliquer des politiques actives visant à dynamiser les capacités productives et la compétitivité internationale... Les activités de la CNUCED dans ce domaine devraient viser plus particulièrement les besoins des PMA, ainsi que les besoins et les problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.»
2. La CNUCED a continué d'aider tous les pays en développement dans le cadre des activités qu'elle mène dans le domaine du développement de l'investissement et des entreprises. En 2008, 153 de ses États membres sur 193 (79 %) ont bénéficié d'au moins un des programmes ou une des activités qu'elle mène dans ces domaines de travail. Le programme a continué d'assurer une couverture géographique équilibrée des services fournis, une attention particulière étant toutefois accordée aux PMA, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables.
3. Au cours de la seule année 2008, la Division de l'investissement et des entreprises a fourni un appui à 30 des 50 PMA (60 %), à 25 pays en développement sans littoral et à 12 petits États insulaires en développement, notamment par le biais d'activités de formation. La plupart des PMA ont bénéficié d'au moins deux programmes différents et ont reçu une assistance technique dans trois domaines connexes. On estime en outre que les PMA constituent à eux seuls plus d'un tiers des pays bénéficiaires du programme principal de la Division (renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives à l'investissement étranger direct (IED), accords internationaux d'investissement, promotion et facilitation de l'investissement, examens de la politique d'investissement et suite qui y est donnée, Empretec, relations interentreprises). En outre, les PMA et les pays ayant des besoins particuliers font l'objet d'études intersectorielles portant sur des questions spécifiques, comme «FDI in LDCs at a Glance» ou les guides sur l'investissement. Plusieurs débats intergouvernementaux axés sur les besoins et les problèmes spécifiques des PMA et des pays ayant des besoins particuliers ont été organisés, comme le Forum des investisseurs sur le climat des investissements dans les pays en développement sans littoral, qui s'est tenu pendant la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty (New York, 1<sup>er</sup> octobre 2008).
4. Dans l'Accord d'Accra (par. 147), il est demandé à la CNUCED de «continuer d'analyser les incidences sur le développement de l'IED. Elle devrait plus particulièrement s'intéresser aux moyens d'optimiser les avantages nets pour le développement des IED à travers la mise en œuvre de politiques appropriées par les pays d'origine et les pays d'accueil».
5. En 2008, le secrétariat a poursuivi son analyse approfondie des incidences de l'IED sur le développement, afin d'aider les pays en développement à optimiser les avantages nets de ce type d'investissement pour ce qui est du développement. Un grand nombre des principaux résultats de cette analyse ont été publiés dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde 2008*, qui est centré sur les sociétés transnationales (STN) et le défi des infrastructures. Dans ce rapport, le rôle des STN dans les infrastructures, en particulier l'électricité, les télécommunications, les transports et l'eau, est analysé et la cartographie des investissements des compagnies d'infrastructure est établie à l'échelle mondiale et dans les pays en développement. La manière

dont certaines sociétés des pays en développement sont devenues d'importants investisseurs dans certaines industries d'infrastructure – et les conséquences des activités de ces sociétés à l'étranger – y sont étudiées, de même que la manière dont la participation des STN permet de dégager des ressources financières pour l'investissement dans les infrastructures et dont ces activités influent sur les résultats industriels. Le rapport met en lumière les défis complexes que les pays en développement doivent relever pour se servir des STN comme d'un tremplin pour faire des améliorations dans des domaines tels que les transports et l'approvisionnement en eau et en électricité; il souligne en outre la nécessité d'un cadre de bonne gouvernance, d'un renforcement de la planification régionale et d'un soutien actif des pays par leurs partenaires de développement.

6. En 2008, pour la première fois, le rapport a été présenté pendant la réunion annuelle du Conseil du commerce et du développement. Le Conseil a noté que le choix du thème du rapport était particulièrement opportun car l'existence de bonnes infrastructures jouait un rôle essentiel dans le développement et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport a suscité en outre un grand intérêt auprès du public, comme en a témoigné la couverture médiatique internationale: son lancement mondial a donné lieu à plus de 1 100 articles et interviews dans 93 pays. Afin d'accroître la diffusion et l'audience du rapport, de nouveaux séminaires/ateliers régionaux destinés aux hauts responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement ont été organisés, afin de permettre aux décideurs de mieux comprendre et utiliser le rapport.

7. Dans l'Accord d'Accra (par. 147), il est stipulé en outre que la CNUCED devrait «élargir ses activités de collecte et d'analyse de données sur les activités des STN et sur les lois et réglementations nationales et internationales pertinentes, et intensifier son assistance pour aider les PMA à formuler de meilleures politiques sur la base d'une information exacte et actualisée».

8. Pendant la période à l'examen, la CNUCED a continué de recueillir et d'analyser des données sur les activités des STN et les flux d'IED. Dans le *World Investment Prospects Survey 2008-2010*, enquête réalisée en mars-avril 2008, le secrétariat prévoit et analyse l'évolution future des flux d'IED. À cette fin, il se fonde sur les réponses de 226 entreprises faisant partie des plus grandes STN du monde. À ce moment déjà, un grand nombre de STN avaient ressenti les premiers effets de la crise et étaient dans l'ensemble moins optimistes que lors de l'enquête précédente quant à leurs perspectives d'investissement à moyen terme. Cependant, pour la majorité d'entre elles, la tendance fondamentale restait orientée dans le sens d'un accroissement de la part des STN dans la production, l'emploi et les ventes à l'étranger. L'enquête semble indiquer que cette tendance à l'internationalisation concernera toutes les fonctions des entreprises, y compris les centres de recherche-développement et de prise de décisions, qui jusqu'à présent avaient tendance à rester dans les pays d'origine des STN.

9. La CNUCED a intensifié ses activités de coopération technique afin de renforcer les capacités institutionnelles de collecte et de compilation de statistiques sur l'IED et d'informations connexes, et de resserrer la coopération régionale entre les institutions compétentes dans un souci d'harmonisation des données. Dans ce domaine, une attention particulière a été accordée aux PMA, dont la plupart sont situés en Afrique. À la suite de la création du Groupe d'étude du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) sur les statistiques relatives à l'IED et aux STN en 2007, le secrétariat élabore une méthodologie en vue d'une enquête statistique commune. À cette fin, la CNUCED a organisé le premier

Atelier régional COMESA/CNUCED sur l'enquête statistique commune sur l'IED et les STN (25-28 août 2008), auquel ont participé quelque 40 représentants. En outre, des ateliers nationaux sont organisés pour les États membres du COMESA, afin d'aider les fonctionnaires des ministères et des organismes nationaux qui s'occupent des statistiques relatives à l'IED à préparer la mise en œuvre d'un système efficace d'enquête permettant de recueillir et de diffuser des données sur le flux et le stock d'IED et les activités des filiales étrangères. Sept pays (Éthiopie, Kenya, Malawi, République dominicaine, République islamique d'Iran, Rwanda et Zambie) ont bénéficié d'une formation visant à renforcer les compétences dans le domaine des statistiques relatives à l'IED. Selon une enquête effectuée auprès des participants à ces ateliers, ceux-ci ont jugé dans une proportion de 85 % que les sessions avaient été très satisfaisantes et dans une proportion de 89 % qu'elles avaient atteint leurs objectifs. Dix-sept autres pays en développement et organisations ont demandé l'aide de la CNUCED dans ce domaine<sup>1</sup>.

10. En 2008, la CNUCED a continué d'aider ses États membres à évaluer leurs propres résultats en matière d'IED en produisant et en diffusant des statistiques sur l'IED et les activités des STN. Depuis la douzième session de la Commission de l'investissement, le secrétariat a publié le *World Investment Directory: Africa*, lancé pendant la douzième session de la Conférence. Les répertoires concernant l'Asie occidentale, les pays développés et les pays du sud de l'Europe de l'Est et de la Communauté d'États indépendants seront publiés prochainement. En outre, une version révisée du *Manual of Statistics on FDI* de la CNUCED est en préparation. En abordant un grand nombre des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement, en particulier les PMA, pour recueillir des données relatives à l'IED, ce manuel permet aux pays de formuler des politiques efficaces visant à attirer l'IED et à en tirer parti. Par ailleurs, le secrétariat a continué de mettre à jour son site Web sur les statistiques relatives à l'IED ([www.unctad.org/fdistatistics](http://www.unctad.org/fdistatistics)), qui contient des profils sur 142 pays, des fiches factuelles sur 187 pays et des fiches récapitulatives sur 78 pays.

11. Dans l'Accord d'Accra (par. 147), il est demandé à la CNUCED de «poursuivre ses travaux de recherche sur des questions liées aux interactions de l'IED et de l'investissement intérieur, sur les relations entre l'aide publique au développement et l'IED, sur les incidences de l'IED sur l'industrialisation et l'entrepreneuriat, et sur le rôle des IED dans les services, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités d'exportation et la mise en valeur des ressources humaines. D'autres questions concerneraient les liens entre entreprises étrangères et entreprises locales et les meilleures pratiques pour encourager un accroissement d'investissements favorables au développement».

12. Le secrétariat a poursuivi ses travaux dans un certain nombre d'importants domaines de recherche, parfois en vue d'enrichir le contenu des futurs *World Investment Reports*. Ces travaux ont notamment porté sur le rôle de l'IED dans le secteur des services, avec la publication d'un nouveau rapport intitulé *FDI and Tourism, the Development Dimension: East and Southern Africa*, qui rassemble des études de cas se rapportant à différents pays de la région. Les principales conclusions ont été diffusées dans le cadre d'ateliers organisés au Kenya, en

---

<sup>1</sup> La liste comprend les pays et organisations ci-après: Albanie, Algérie, Burundi, Comores, Égypte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Ouganda, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Soudan, Swaziland, Banque islamique de développement, COMESA, Communauté des Caraïbes et Forum du Pacifique.

Ouganda et à Maurice. En outre, le secrétariat a réalisé des études sur les pays d'Afrique de l'Ouest en lançant une troisième phase d'études sur le terrain au Sénégal, au Mali et au Ghana. La CNUCED s'est aussi penchée sur les incidences de l'actuelle crise financière mondiale sur les flux internationaux d'IED. L'investissement étranger direct et les changements climatiques sont un autre domaine dans lequel le secrétariat a commencé de recueillir des données et a entrepris des recherches sur les politiques d'investissement sans incidence sur le climat tant à l'échelle nationale qu'internationale, souvent en étroite coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La question de l'alimentation et de l'agriculture est un autre important domaine de recherche. Les principales conclusions seront publiées dans *World Investment Report 2009*, qui abordera le thème des STN, de la production agricole et du développement.

13. Dans l'Accord d'Accra (par. 147), il est stipulé en outre que la CNUCED devrait «continuer d'analyser les investissements en provenance des pays en développement et des pays en transition, et étudier les possibilités d'un approfondissement de la coopération Sud-Sud».

14. La CNUCED a poursuivi ses activités de recherche et ses autres activités visant à approfondir et élargir sa connaissance de l'IED Sud-Sud et des STN des pays en développement en étudiant un groupe de questions interdépendantes, notamment les questions suivantes: a) les moteurs de l'IED Sud-Sud, les motivations des investisseurs et l'influence des politiques et des institutions; b) les incidences sur le développement; et c) les stratégies d'investissement des STN des pays en développement, y compris la manière dont l'intégration régionale influe sur les comportements de ces sociétés en matière d'investissement. Une réunion d'experts a donné le coup d'envoi du programme de travail de 2008 en annonçant une série de rapports qui seront publiés dans *Current Studies in FDI and Development*. Dans le contexte de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale (Genève, 4 et 5 février 2009), une session sur l'IED a été organisée.

15. Trois numéros du journal *Transnational Corporations* ont été publiés depuis la douzième session de la Commission. Des articles y sont consacrés à l'investissement en provenance de pays en développement et de pays en transition (vol. 17, n<sup>os</sup> 1 et 2), et on y trouve de nombreux autres articles inspirés par les travaux du regretté Sanjaya Lall sur l'IED et le développement (vol. 17, n<sup>o</sup> 3).

16. Dans l'Accord d'Accra (par. 148), il est demandé à la CNUCED de «servir de plate-forme à un dialogue international sur les meilleures pratiques en matière de politiques d'investissement. Un inventaire des meilleures pratiques en matière d'élaboration des politiques pourrait contribuer à un dialogue sur les compétences dans ce domaine. En collaboration avec des organisations intergouvernementales et régionales, en particulier de pays en développement, et d'autres partenaires, ainsi qu'avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CNUCED devrait encourager les pays, quel que soit leur niveau de développement, à veiller à ce que leur environnement institutionnel soit propice aux IED et au développement. S'agissant des meilleures pratiques dans le domaine des politiques d'investissement, elle devrait s'efforcer de collaborer avec les banques régionales de développement, dont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement».

17. Conformément à ce nouveau mandat, le secrétariat a lancé un nouveau programme de travail sur les meilleures pratiques en matière d'élaboration des politiques d'investissement. Cela suppose un dialogue international et c'est dans ce contexte que s'inscrivent notre participation de haut niveau (et la facilitation de la participation des PMA) au Forum OCDE-CNUCED sur l'investissement dans le monde et à la Table ronde ministérielle de la douzième session de la Conférence. Sur la base de l'analyse et des méthodes approuvées à la Réunion d'experts sur la comparaison des meilleures pratiques pour créer un environnement permettant de maximiser les effets positifs pour le développement, la croissance économique et l'investissement dans les pays en développement et les pays en transition (Genève, 24 et 25 septembre 2007), la CNUCED a commencé de réaliser les études de cas ci-après, qui se rapportent aux politiques en matière d'IED qui donnent de bons résultats et sont particulièrement utiles au développement:

- a) Comment attirer l'IED vers les petites économies;
- b) Comment recourir à l'IED pour consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit;
- c) Comment utiliser l'IED pour construire des infrastructures: le cas des routes;
- d) Comment utiliser l'IED pour construire des infrastructures: le cas de l'électricité; et
- e) Comment élaborer une politique de la concurrence systématique pour renforcer la contribution de l'IED.

18. Dans l'Accord d'Accra (par. 149), il est demandé à la CNUCED d'«aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer des politiques d'investissement, et à se doter de la législation et des réglementations correspondantes, en conformité avec leurs stratégies de développement et leurs obligations internationales. Les examens de la politique d'investissement (EPI) et la suite qui y est donnée ainsi que l'aide fournie aux organismes nationaux et locaux de promotion de l'investissement jouent un rôle important à cet égard. Une approche plus large et plus structurée de ces examens de la politique d'investissement devrait être envisagée, en vertu de laquelle la CNUCED serait chargée de rédiger les examens, en veillant à une large couverture des pays en développement et en analysant les incidences sur le développement des IED et du cadre de l'investissement correspondant. Les EPI devraient être régulièrement actualisés de façon à en préserver l'orientation et le suivi des recommandations».

19. En 2008, le secrétariat a achevé les rapports sur l'examen de la politique d'investissement de la Mauritanie, du Nigéria, de la République dominicaine et du Viet Nam. Le rapport sur l'EPI du Viet Nam a été présenté le 9 février 2009 en présence d'une délégation de nombreuses personnalités présidée par le Vice-Premier Ministre et comprenant le Vice-Ministre de la planification et de l'investissement, le Vice-Ministre de l'industrie et du commerce et plusieurs investisseurs privés mandatés par de grandes sociétés internationales. Les rapports sur l'examen de la politique d'investissement du Nigéria et de la République dominicaine devraient être soumis à la présente première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. Quatre autres rapports sur l'EPI (Biélorus, Burkina Faso, Burundi et Sierra Leone) en sont à divers stades d'élaboration.

20. Au total, 25 rapports sur l'EPI ont été achevés, dont 17 concernant des pays africains. Eu égard à l'utilité des recommandations formulées dans ces rapports, 23 autres pays ont demandé que leur politique d'investissement fasse aussi l'objet d'un examen. Une réunion spéciale d'experts sur l'incidence des EPI a été organisée du 9 au 10 décembre 2008 afin d'examiner des approches plus générales et plus structurelles du processus d'examen de la politique d'investissement.

21. Les EPI sont conçus comme un processus et le secrétariat a continué d'offrir aux pays bénéficiaires une assistance substantielle en matière de suivi. Depuis la précédente session de la Commission, il a poursuivi ses activités de suivi dans huit pays. Au Bénin, la CNUCED a contribué à mettre en place un système de suivi des investisseurs, à assurer une formation aux services de guichet unique et à initier les diplomates à la promotion de l'investissement. Elle a par ailleurs aidé le Gouvernement colombien à mener à bien des réformes de la réglementation nationale. Le secrétariat a réalisé deux études diagnostiques sous-régionales sur le potentiel d'investissement de l'Éthiopie, ainsi qu'une stratégie de ciblage concernant la région d'Oromia. Au Ghana, il a participé à l'élaboration de lois sur l'investissement et d'un modèle d'accord bilatéral d'investissement, tout en achevant ses rapports sur la mise en œuvre de l'EPI. Au Maroc, la CNUCED a aidé à codifier les lois relatives à l'investissement et a réalisé un examen des accords internationaux d'investissement conclus par le Maroc en vue d'élaborer un modèle d'accord bilatéral d'investissement. L'assistance technique fournie au Rwanda a eu pour but d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre la recommandation formulée dans le cadre de l'EPI au sujet d'un programme visant à attirer et diffuser les compétences. En Zambie, la CNUCED a créé l'Agence zambienne de développement et a lancé la création de la Commission zambienne du commerce international. Les travaux dans ce domaine ont consisté en outre à élaborer à l'intention du Nigéria un livre bleu sur les meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement, afin de doter le Gouvernement de ce pays d'un plan d'action concret qui pourrait contribuer à améliorer l'environnement des investissements sur une période de douze à dix-huit mois.

22. Dans l'Accord d'Accra (par. 150), il est demandé à la CNUCED, «dans ses activités de services consultatifs, ses travaux d'analyse et ses programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la promotion de l'investissement, [d'] élaborer des outils pragmatiques et des guides de l'investissement et [d'] identifier les meilleures pratiques. En ce qui concerne les services consultatifs, une certaine attention devrait être accordée aux questions intéressant tous les pays en développement, en particulier aux questions importantes pour les PMA telles que la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement. Des guides de l'investissement devraient être établis pour tous les pays en développement sans littoral qui en feraient la demande, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles».

23. En 2008, la Division de l'investissement et des entreprises a lancé une nouvelle série de publications intitulée «Investment Advisory Series» destinée à fournir des outils pratiques aux spécialistes de la promotion de l'investissement. À ce jour, trois numéros ont été publiés et trois autres sont en préparation. Les premiers volumes de cette nouvelle série ont été bien accueillis

par les spécialistes, qui ont reconnu que ces publications leur apportaient «des outils et des techniques essentiels»<sup>2</sup>.

24. Des services consultatifs – notamment dans le domaine des stratégies sectorielles de ciblage des investisseurs, de l'élaboration de chartes des clients des organismes de promotion des investissements, des stratégies de promotion des politiques ainsi que du soutien institutionnel et du conseil – ont été fournis aux pays suivants: El Salvador, Éthiopie, Ghana, Honduras, Indonésie, Kenya, Maurice, Palestine, République démocratique populaire lao et Zambie. Des ateliers régionaux et interrégionaux ont été organisés au Brésil, au Ghana, en République bolivarienne du Venezuela et à Trinité-et-Tobago. Au total, plus de 300 fonctionnaires de 65 pays en développement et économies en transition ont reçu une formation dans le domaine de la promotion et de la facilitation de l'investissement, y compris en ce qui concerne la bonne gouvernance. En outre, 38 responsables de la promotion de l'investissement de 19 pays en développement, dont 7 PMA, ont participé à quatre voyages d'études en Malaisie, aux Pays-Bas, en Suède et en Tunisie, qui leur ont permis de s'informer au sujet des pratiques et des techniques de promotion de l'investissement les plus récentes et de rencontrer des groupes d'hommes d'affaires dans ces pays.

25. En 2008, le secrétariat a élaboré des guides de l'investissement à l'intention du Bénin, du Maroc et de la République démocratique populaire lao, portant à 15 le nombre total de guides réalisés. La CNUCED a en outre mis au point un nouvel instrument, le système i-Track, qui a pour but de gérer les demandes de permis d'investissement effectuées en ligne par les investisseurs et permet aux organismes de promotion des investissements de suivre les investisseurs tout au long du cycle. L'installation d'un tel système a été achevée en 2008 au Ghana. Le même système est en cours d'installation au Bénin et en République démocratique populaire lao et une demande en ce sens a été reçue du Malawi.

26. En vue d'accroître la diffusion des meilleures pratiques en matière de promotion de l'investissement auprès des spécialistes des pays en développement, deux grandes initiatives ont été lancées en 2008. Organisé à Accra, parallèlement à la douzième session de la Conférence, le premier Forum mondial de l'investissement a donné lieu à un examen du rôle de l'IED dans le développement économique et à un débat sur l'amélioration des méthodes de promotion de l'investissement. Plusieurs événements ont constitué ce forum, dont deux sessions au sommet, à savoir le Débat mondial de haut niveau sur l'investissement et la réunion du Conseil consultatif pour l'investissement. Le Débat mondial s'est concentré sur les mesures à prendre pour que l'IED bénéficie aux plus pauvres dans la nouvelle dynamique générale de l'investissement. Le Conseil consultatif s'est intéressé aux nouveaux défis liés au couple investissement-développement. Trois réunions interactives de partenaires de l'investissement, trois réunions de prise de contacts professionnels et quatre ateliers de renforcement des capacités en matière de promotion de l'investissement ont aussi été organisés. Conçu comme une approche multipartite, le Forum a attiré 650 participants, y compris des responsables politiques de haut niveau, des spécialistes de la promotion de l'investissement et des dirigeants d'entreprises.

---

<sup>2</sup> Raju Jadoo, Directeur général du Conseil de l'investissement de Maurice, lettre en date du 3 juillet 2008.



27. Un Forum des investisseurs sur le climat des investissements dans les pays en développement sans littoral a en outre été organisé pendant la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Ce forum a réuni des responsables de l'élaboration des politiques et des professionnels du secteur privé de pays en développement sans littoral, ainsi que des investisseurs internationaux actuels et futurs. Les participants ont analysé les flux actuels d'IED vers les pays en développement sans littoral, ont échangé des données d'expérience et des informations sur les meilleures pratiques et ont étudié les possibilités de développement de l'IED vers ces pays.

28. Dans l'Accord d'Accra (par. 151), il est demandé à la CNUCED de «continuer d'aider les pays en développement à participer aux débats sur les accords internationaux d'investissement (AII). Elle devrait se concentrer sur la contribution au développement de ces accords et examiner leurs incidences. Les travaux de la CNUCED dans ce domaine devraient comprendre des activités d'analyse et de renforcement des capacités en rapport avec la négociation et la mise en œuvre d'actuels et de futurs accords bilatéraux ou régionaux d'investissement, la gestion des différends entre investisseurs et États, les différents mécanismes possibles de règlement des différends, la conception de la promotion de l'investissement et les incidences des AII».

29. Conformément à ce mandat et en vue de mieux comprendre la contribution au développement et l'incidence des AII, la CNUCED a réalisé cinq études qui s'ajoutent aux études déjà publiées dans sa collection consacrée aux politiques de l'investissement international pour le développement et qui ont pour titre *Investment-State Dispute Settlement and Impact on Investment Rulemaking* (Règlement des différends entre investisseurs et États et incidences sur l'élaboration des règles en matière d'investissement), *Investment Promotion Provisions in International Investment Agreements* (Dispositions relatives à la promotion de l'investissement dans les accords internationaux d'investissement), *International Investment Rule-making: Stocktaking, Challenges and the Way Forward* (Élaboration des règles en matière d'investissement international: évaluation de la situation, problèmes et voie à suivre), *Identifying Core Elements in Investment Agreements in the Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Region* (Détermination des éléments essentiels des accords d'investissement de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)) et *The Protection of Essential Security Interests in International Investment Agreements* (La protection des intérêts essentiels de sécurité dans les accords internationaux d'investissement). En outre, la collection de première génération sur les principaux problèmes relatifs aux accords internationaux d'investissement est en cours de révision, trois études actualisées devant être publiées prochainement. Les deux derniers numéros du *IIA Monitor* ont traité du règlement des différends entre investisseurs et États les plus récents et de l'évolution récente dans le domaine des accords internationaux d'investissement.

30. La première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement en faveur du développement (10 et 11 février 2009) a été consacrée aux aspects relatifs au développement des AII. Les participants à cette session ont examiné les conséquences de la prolifération des accords d'investissement sur le développement et ont recensé et précisé les principales questions à approfondir en vue d'accroître la capacité des pays en développement d'exploiter les possibilités offertes par les AII en matière de développement. Au total, 221 experts, négociateurs, spécialistes des AII et universitaires ont participé à cette session, qui a pris la forme d'un débat interactif entre des experts qui ont échangé des données d'expérience et des points de vue sur les principales questions d'actualité et les meilleures pratiques, qualifiées de

«services consultatifs collectifs». Les appréciations des participants ont été très largement positives, ce qui a été confirmé par le fait que les experts sont convenus de poursuivre cet échange dans le cadre de réunions annuelles. La session a été précédée d'une réunion sur la faisabilité de services consultatifs sur le droit international de l'investissement et les différends entre investisseurs et États à l'intention des pays d'Amérique latine, au cours de laquelle des experts ont débattu des diverses options et des diverses façons de procéder pour aider les pays en développement d'Amérique latine à éviter, régler et gérer les différends entre investisseurs et États ainsi qu'à défendre l'État dans ce type de différend.

31. Dans le domaine de la coopération technique, la CNUCED a reçu en 2008 un nombre record de demandes que des pays en développement lui ont adressées pour qu'elle les aide à résoudre les complexités des AII et les problèmes connexes de négociation et de mise en œuvre. Au total, plus de 1 000 fonctionnaires de 94 pays ont bénéficié de l'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine, par l'intermédiaire de 19 stages régionaux de formation, conférences et ateliers nationaux. Les réactions des participants ont été très positives. Si les bénéficiaires de l'assistance technique dans le domaine des AII ont généralement tendance à mettre en avant la complexité du sujet, ils reconnaissent unanimement la qualité de l'assistance fournie: «L'atelier a été un succès ... ce qui aurait pu être un sujet complexe ennuyeux s'est révélé vivant et a donné lieu à d'intéressantes discussions.».

32. En raison du nombre grandissant des litiges concernant les investissements, la CNUCED a organisé le quatrième cours régional de formation sur la gestion des différends en matière d'investissement (Costa Rica, 17-26 novembre), à l'intention de 36 participants venus de 15 pays d'Amérique latine, ainsi que deux conférences régionales. La première, qui s'est tenue au Caire (Égypte) les 14 et 15 mai, réunissait 109 participants des pays arabes et visait à inculquer à des fonctionnaires et praticiens les aptitudes nécessaires pour prévenir et gérer les litiges entre les investisseurs et l'État. La deuxième conférence, sur les méthodes parallèles de règlement des différends entre les investisseurs et l'État, réunissait 33 participants venus de pays d'Asie de l'Est, du Sud-Est et d'Asie centrale; elle s'est tenue à Kiev (Ukraine) les 2 et 3 juin.

33. La CNUCED demeure la principale source d'information sur les accords internationaux d'investissement. Elle entretient un certain nombre d'outils, notamment des bases de données sur les traités bilatéraux d'investissement, les traités de double imposition, les accords de libre-échange et des exemples de règlement de différends entre investisseurs et États. Le réseau électronique d'experts des accords internationaux d'investissement, qui permet de diffuser l'information et d'examiner des questions importantes intéressant les personnes concernées par ce genre d'accord, compte plus de 1 200 membres. Les participants à la réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale ont invité le réseau à faire fonction de centre où l'on puisse poursuivre l'échange de données d'expérience et d'idées sur les questions clefs et les problèmes nouveaux.

34. Au paragraphe 152 de l'Accord d'Accra, la CNUCED est priée d'analyser «les politiques volontaires des entreprises en matière de responsabilité sociale d'entreprise et autres codes de conduite en tant que compléments de la législation nationale en vue de déterminer les meilleures pratiques pour optimiser les incidences sur le développement des activités des entreprises, en particulier des STN. Elle devrait coordonner ses activités dans ce domaine avec d'autres organismes internationaux compétents, dont l'OCDE, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Pacte mondial des Nations Unies et

l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à travers son groupe de travail sur la responsabilité sociale, afin de maximiser la valeur ajoutée de ses travaux».

35. En exécution de ce mandat, le secrétariat a rédigé son étude de 2008 sur la responsabilité sociale des grandes entreprises des pays émergents. En vue d'identifier les meilleures pratiques permettant de maximiser la contribution des activités de ces entreprises au développement, l'étude met en lumière les politiques volontaires concernant l'environnement, les questions sociales et la gouvernance de 40 des plus grandes entreprises de 10 des plus grands marchés émergents. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, le secrétariat a organisé un atelier consacré au cadre d'action propice à un investissement responsable; au cours de cet atelier ont été examinées la relation entre les investisseurs, les instances de réglementation et les entreprises et l'utilité des politiques volontaires en matière de responsabilité sociale des entreprises pour attirer les investissements.

36. En 2008, la CNUCED a continué à fournir une assistance technique au Groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale, au Comité de la Chambre de commerce internationale sur la responsabilité sociale des entreprises et à la Table ronde de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises, ainsi qu'à un certain nombre d'institutions de la société civile et du monde universitaire. En vue de réaliser une synergie entre les travaux sur la responsabilité sociale des entreprises au sein de la CNUCED, il est prévu pour 2009 avec l'Institut virtuel de la CNUCED un projet commun qui analysera les questions de responsabilité sociale des entreprises en Amérique du Sud. La CNUCED a signé avec l'Initiative mondiale pour l'établissement de rapports un mémorandum d'accord tendant à constituer un partenariat et à resserrer les relations de travail et elle continue à coordonner les activités dans ce domaine avec d'autres organismes internationaux, dont le secrétariat du Pacte mondial des Nations Unies.

37. Au paragraphe 153 de l'Accord d'Accra, la CNUCED est priée, «en tenant compte du Plan d'action de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et sans préjudice des travaux entrepris dans d'autres instances, dans les limites de son mandat, de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement, y compris dans les domaines de l'investissement et de la technologie».

38. Conformément à ce mandat, la CNUCED a poursuivi en 2008 ses recherches et ses analyses sur la propriété intellectuelle. En réponse à une demande de la Communauté d'Afrique de l'Est, le secrétariat a rédigé une étude comparée des dispositions des lois sur les brevets des États de la Communauté (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda). Il a analysé la mesure dans laquelle les principaux éléments de souplesse inscrits dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pertinents pour l'accès aux médicaments avaient été incorporés dans la législation nationale de ces pays. En collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle de la Thaïlande et l'organisation allemande Capacity-Building International (InWent), la CNUCED a organisé en décembre 2008 un colloque régional sur les éléments de souplesse figurant dans les règles internationales sur la propriété intellectuelle et sur la production locale de produits pharmaceutiques, à l'intention de 52 participants de pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Le colloque a bénéficié des recherches menées pour la mise au

point du projet de guide de la CNUCED intitulé «Reference Guide to Using Intellectual Property Rights to Stimulate Pharmaceutical Production in Developing Countries».

39. Une assistance technique concernant la propriété intellectuelle et le développement a été dispensée aux Gouvernements des Maldives, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Thaïlande, ainsi que, en collaboration avec l'Institut virtuel de la CNUCED, à l'Université du commerce extérieur de Hanoi (Viet Nam). Par ailleurs, la CNUCED a participé avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à une mission commune en Thaïlande, à la demande du Ministère thaïlandais de la santé publique, afin de conseiller le Gouvernement sur les flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC dans l'intérêt de la santé publique. En réponse à une demande d'assistance technique du Gouvernement thaïlandais (Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce), un projet de rapport d'assistance technique intitulé «The Interface of Intellectual Property and Competition Law in Thailand: International and Comparative Perspectives» a été présenté en décembre 2008 au Département et à des représentants de l'administration publique, du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile.

40. À la suite de deux demandes des Gouvernements de l'Ouganda et du Rwanda, la CNUCED a amorcé, en collaboration avec le Centre international de commerce et du développement durable, une activité de conseil touchant l'évaluation des besoins d'assistance technique relative à la propriété intellectuelle et à l'élaboration d'une politique de la propriété intellectuelle et de stratégies de mise en œuvre pour le Rwanda, ainsi qu'un rapport sur la dimension développement de la propriété intellectuelle pour l'Ouganda. L'objectif général de ces activités est d'instaurer une approche nationale cohérente de la propriété intellectuelle et de l'investissement dans différents secteurs industriels.

41. Les travaux de la CNUCED sur les aspects de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement ont été reconnus à leur juste valeur lorsqu'elle a été désignée comme partie prenante à la Stratégie et au plan d'action mondiaux pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle adoptés par l'Assemblée mondiale de la santé dans sa résolution 61/21 (mai 2008). La CNUCED et l'OMS ont examiné à la fin de 2008 la possibilité de mener une action commune pour faciliter l'application de certains éléments du plan d'action. La CNUCED a été choisie aussi en tant que partenaire en vertu de la recommandation 40 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. À ce sujet, la CNUCED et le Centre international de commerce et du développement durable ont engagé à la fin de 2008 une recherche et une analyse sur un certain nombre de questions liées à la propriété intellectuelle inscrites dans le Plan d'action de l'OMPI. L'objet de la nouvelle série CNUCED-Centre de Policy Briefs est d'élaborer des propositions concrètes sur la manière de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le Plan d'action de l'OMPI.

42. Enfin, en vue de promouvoir la formation de consensus entre les institutions intéressées par la propriété intellectuelle ayant leur siège à Genève, la CNUCED et le Centre ont organisé tout au long de l'année 2008 un certain nombre de tables rondes sur différents thèmes tels que a) l'avenir des aspects du Cycle OMC de négociations commerciales de Doha qui touchent à la propriété intellectuelle; b) le transfert de technologie dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC; c) la possibilité pour les universités de déposer des brevets et leur contribution à l'innovation dans les pays en développement; d) le respect des règles de propriété intellectuelle et ses

incidences sur le développement; e) les leçons tirées de l'assistance technique relative à la propriété intellectuelle.

43. Par l'Accord d'Accra (par. 154), la CNUCED est priée de «renforcer ses activités de recherche et d'analyse, d'assistance technique et de formation de consensus afin de stimuler le développement des entreprises et la facilitation du commerce. Il faudrait définir des mesures permettant d'aider les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement, à se conformer aux normes internationales, à promouvoir leurs capacités technologiques et leurs capacités d'innovation, à avoir accès aux nouvelles technologies et à renforcer leur participation aux chaînes mondiales de valeur».

44. Dans le cadre de ce mandat, le secrétariat a poursuivi son travail de formation de consensus pour stimuler le développement des entreprises et faciliter le commerce. La première Réunion pluriannuelle d'experts sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités dans les sciences, la technologie et l'innovation, organisée à Genève du 20 au 22 janvier 2008, visait à définir les politiques et les meilleures pratiques propres à encourager la création et à promouvoir la compétitivité internationale des petites et moyennes entreprises (PME). Les débats étaient axés sur les mesures de politique générale visant à encourager l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises et les principaux éléments identifiés pour mener une politique d'entrepreneuriat ont été examinés. La Réunion visait aussi à définir les moyens concrets d'appliquer la science, la technologie et l'innovation au développement, en particulier pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises des pays en développement afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

45. En vue de promouvoir l'aptitude des pays en développement à élaborer des politiques de développement des entreprises et de facilitation du commerce, le secrétariat est en train de mettre la dernière main à son étude sur l'intégration des PME des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales. Celle-ci comprend l'étude de six cas menée en collaboration avec l'OCDE en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans différentes industries et elle fait ressortir le lien entre les sociétés transnationales et leurs fournisseurs locaux. Le secrétariat est en train de mettre la dernière main aussi aux Directives de comptabilité et d'information financière pour les PME: orientations pour les PME du niveau 3, qui visent à fixer les mesures permettant aux PME de se conformer aux normes internationales. Dans le domaine de la facilitation du commerce, la CNUCED entend proposer une norme sur la transparence des procédures administratives, qui sera examinée au cours de la présente session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Création d'un environnement propice au renforcement des capacités productives». La CNUCED a aussi révisé son programme de travail en vue d'élaborer une nouvelle publication sur la facilitation du commerce.

46. Par son programme Empretec, la CNUCED a continué à développer son assistance technique dans le domaine du développement des entreprises. Elle a assuré le suivi d'installations Empretec en Équateur, au Pérou, en République dominicaine, en République-Unie de Tanzanie, en Roumanie et en Zambie. Le programme a lancé avec succès deux nouvelles initiatives en 2008. La première, la remise du Prix féminin de l'entreprise, a été organisée au cours de la douzième session de la Conférence à Accra (Ghana). La cérémonie a contribué à valoriser la contribution des femmes chefs d'entreprise au développement de l'économie. La deuxième initiative, qui a été présentée aux participants au Forum africain Empretec, était un

plan stratégique visant à créer un réseau régional spécialisé pour revitaliser et développer les centres Empretec en Afrique. L'initiative a été appréciée pour sa contribution éminemment concrète au développement des PME. La Réunion annuelle de directeurs Empretec, qui s'est tenue à São Paulo au cours de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat en novembre 2008, a rassemblé les directeurs Empretec de 22 pays. Les participants ont discuté des activités Empretec, des projets de développement de la formation, et ils ont examiné de nouvelles orientations stratégiques pour le programme.

47. Le paragraphe 154 de l'Accord d'Accra prie la CNUCED «d'analyser les liens entre petites et moyennes entreprises et filiales étrangères afin d'accroître les effets bénéfiques pour le développement de l'IED et de renforcer la compétitivité internationale des entreprises des pays en développement».

48. En vue d'approfondir l'analyse des liens entre les PME et les filiales des sociétés étrangères, la CNUCED a rédigé une étude intitulée «Creating business Linkages: a policy perspective».

49. Dans le domaine de l'assistance technique, l'installation du programme des relations interentreprises a progressé en Argentine, au Brésil, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. En Ouganda, à l'issue de la phase pilote du programme, on a pu observer que les PME pouvaient se développer jusqu'à 460 %, augmenter l'emploi jusqu'à 100 % et améliorer la productivité jusqu'à 25 %. Grâce à de meilleures techniques commerciales, les PME d'Ouganda ont aussi enrichi et diversifié leur gamme de produits. Au Brésil, le projet CNUCED-GTZ, qui regroupe 20 sociétés transnationales et quelque 180 PME, a donné aussi des résultats intéressants. Le diagnostic d'entreprise de 27 PME de l'État de Pernambuco, dans le nord-est, qui fournissent trois grandes sociétés transnationales (Philips, Gerdau Ameristeel et Alcoa), a montré par exemple que les petites entreprises ont grossi leur volume de ventes et sensiblement amélioré la qualité de leurs produits et leurs compétences générales de gestion après dix mois de formation technique visant à éliminer les «faiblesses» signalées par les sociétés transnationales partenaires. Un certain nombre de ces dernières ont déjà accepté de participer au programme en Zambie.

50. L'Accord d'Accra (par. 155) prie la CNUCED d'aider «les pays en développement, notamment en renforçant leurs capacités techniques, à améliorer leurs pratiques d'administration en ligne afin d'accroître la transparence et la simplification des procédures gouvernementales dans des domaines tels que l'investissement, la création d'entreprises et le développement des entreprises».

51. En réponse à la demande de plusieurs pays en développement désireux de renforcer les capacités locales pour améliorer leurs méthodes d'administration en ligne, la CNUCED a fourni une aide à la Colombie, à El Salvador, au Guatemala, au Mali, au Nicaragua et au Viet Nam pour la gestion et l'application du système de réglementation en ligne. Cet outil vise à donner une transparence totale aux procédures administratives relatives à la création et au fonctionnement des entreprises. Déjà opérationnel dans plus de huit pays, le système présente une procédure par étapes, du point de vue de l'utilisateur, en indiquant les conditions à remplir, le coût et la durée des formalités, et en donnant l'accès en ligne aux formulaires, aux coordonnées des fonctionnaires à contacter et aux services de réclamation.

52. Par l'Accord d'Accra (par. 156), la CNUCED est priée d'aider, «à travers le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, les pays en développement à participer aux processus d'élaboration de normes et de codes internationaux de comptabilité et de publication. En collaboration avec les partenaires de développement, elle devrait aider ces pays à se doter des capacités techniques et des institutions nécessaires à la mise en œuvre de ces normes et codes. Elle devrait continuer de travailler dans le domaine de la comptabilité environnementale et de la publication de rapports correspondants en vue de promouvoir une approche harmonisée parmi les États membres. Elle devrait également continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à adopter et à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS)».

53. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa vingt-cinquième session, session anniversaire, en 2008. La session a réuni le nombre record de 325 experts, dont plusieurs ministres. Un débat de haut niveau a permis d'examiner le rôle des normes et des codes internationaux de comptabilité et de publication dans la promotion de la stabilité financière, sur fond de crise financière. Les participants ont examiné les questions pratiques de mise en œuvre des IASB, notamment les orientations pour les PME du niveau 3, le renforcement des capacités de comptabilité et de publication des entreprises et la publication de données autres que financières dans les domaines de la gouvernance des entreprises et de la responsabilité sociale des entreprises. Pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la réunion du groupe d'experts, un certain nombre de manifestations de haut niveau avaient été organisées. Deux ateliers techniques complétaient la réunion: a) l'un sur les normes de comptabilité du secteur public; b) l'autre sur l'investissement et la publication de données environnementales, sociales et de gouvernance. Dans les réponses à un questionnaire destiné à recueillir l'avis des participants sur la session, tous ceux qui ont répondu ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'organisation de la session<sup>3</sup>.

54. L'Accord d'Accra (par. 157) prie la CNUCED de «continuer de mener des activités d'analyse directive et de renforcement des capacités concernant la réglementation prudentielle, la mise en place de marchés des assurances compétitifs et la mise en valeur des ressources humaines. Elle devrait aussi aider les pays à développer leur secteur des assurances en vue d'en assurer une contribution positive au développement. Dans ce contexte, une assistance devrait être plus particulièrement fournie aux pays africains et aux petits pays particulièrement vulnérables aux risques de catastrophe».

55. Le secrétariat a organisé une réunion sur le renforcement des capacités dans le secteur de l'assurance en Afrique (23 février 2009) pour examiner les difficultés auxquelles est confronté ce secteur et déceler les domaines dans lesquels la CNUCED peut contribuer au renforcement du secteur sur le continent.

56. En 2008, le programme de la CNUCED relatif aux assurances a continué à fournir des services consultatifs et une assistance technique aux pays en développement, notamment sous forme d'une collaboration avec l'Organisation des assurances africaines et le Centre africain des risques catastrophiques. Il a dispensé aussi une assistance au Gouvernement de l'Afghanistan pour la création d'un service d'assurance des entrepôts en douane. Par ailleurs, deux projets

---

<sup>3</sup> Environ 92 % des intéressés ont indiqué qu'ils avaient jugé la session utile.

d'assistance technique ont été amorcés pour le Maroc et la Tunisie: sur le renforcement des capacités et les moyens de faciliter l'accès aux assurances, aux banques et aux services financiers pour les PME.

57. L'Accord d'Accra dispose en son paragraphe 158 ce qui suit: «La CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités de recherche et d'analyse concernant la science, la technologie et l'innovation, y compris les TIC, et promouvoir des politiques nationales et internationales efficaces, en collaboration avec d'autres organisations internationales menant des activités dans ces domaines.».

58. Afin de renforcer ses activités de recherche et d'analyse dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la CNUCED a entrepris des travaux en 2008-2009 en mettant fortement l'accent sur les possibilités d'application immédiate d'une politique visant à soutenir les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour exploiter les connaissances et la technologie, faciliter l'assimilation de la technologie et accélérer l'innovation dans leurs entreprises. On s'est attaché en priorité à explorer l'utilité de la science, de la technologie et de l'innovation pour améliorer la productivité agricole dans les pays en développement, dans le cadre des mesures visant à faire face aux difficultés pressantes créées par la crise alimentaire mondiale.

59. En 2008 aussi ont été lancés des travaux visant à refondre l'*Information Economy Report* pour en faire une publication moins volumineuse, axée sur la tendance et mieux ciblée. La première analyse par pays de la CNUCED relative à l'impact des TIC sur l'activité des entreprises a été publiée. L'étude, intitulée «Measuring the impact of ICT use in business: The case of manufacturing in Thailand», a été rédigée en commun avec l'Institut thaïlandais de statistique.

60. Dans l'Accord d'Accra (par. 158), il est dit que la CNUCED «devrait également tirer des enseignements des expériences positives de transfert et de diffusion de la technologie par le biais de toutes sortes de filières, y compris l'IED. Elle devrait intensifier son appui aux efforts déployés par les pays en développement, en particulier les PMA, pour s'adapter à l'évolution technologique et évaluer l'efficacité des politiques intérieures de l'innovation».

61. Dans ce domaine, on s'est attaché en priorité à aider les pays en développement, en particulier les PMA, à faire face aux défis de la technologie en améliorant leur politique et leurs institutions de technologie et d'innovation. Le principal vecteur de cette aide était l'examen des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation auquel il a été procédé dans quatre pays en 2008 et 2009 (Angola, Ghana, Lesotho et Mauritanie). L'examen de la politique angolaise est achevé et les trois autres le seront en 2009. Le résultat de l'examen de la politique angolaise, mené en partenariat avec le PNUD et en consultation avec le Gouvernement angolais, a été présenté à la onzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies en mai 2008. Il met en évidence un certain nombre de blocages structurels, institutionnels et financiers qui freinent l'apprentissage et le renforcement des capacités technologiques dans les pays, et il formule à l'intention du Gouvernement des possibilités d'action à envisager pour introduire un solide élément de science, technologie et innovation dans ses stratégies de développement. L'accent a été mis sur la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent aider l'Angola à progresser dans la chaîne des



exportations de produits de base pour se hisser jusqu'aux réseaux mondiaux de production manufacturière.

62. Par l'Accord d'Accra (par. 158), la CNUCED est priée de «contribuer au renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud s'agissant des moyens de mettre le savoir et la technologie au service du développement, et d'aider les pays en développement et les pays en transition en leur proposant de réaliser des examens de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation et les activités d'assistance technique correspondantes».

63. Afin de soutenir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, la CNUCED a créé un réseau de centres d'excellence qui a pour but de consolider les liens et de faciliter la mobilité au sein de la communauté scientifique des pays en développement. Le réseau fonctionne avec des institutions scientifiques et techniques de premier plan, qui collaborent en tant que centres d'apprentissage et de formation et donnent des cours de formation élémentaire ou avancée à des scientifiques et à des chercheurs de ces pays. Une plate-forme logicielle élargie a été mise en place pour faciliter les relations entre les membres du réseau et les participants aux stages. Le réseau bénéficie d'une grande audience dans la communauté scientifique des pays en développement et d'une base de données sur plus de 400 scientifiques, chercheurs et représentants du monde universitaire. Les stages de formation ont suscité une très forte demande, bien que certains d'entre eux ne s'adressent qu'à un groupe restreint d'experts. Ainsi, le stage sur la cybersécurité a suscité plus de 100 demandes d'inscription alors qu'il n'offrait que 15 places. En tout, on a reçu 580 demandes pour 133 places.

64. L'Accord d'Accra stipule, au paragraphe 159: «La CNUCED devrait également contribuer à la formation d'un consensus dans le débat international sur la science et la technologie au service du développement, y compris les TIC et leurs incidences sur le développement, et continuer d'assurer le secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement. Elle devrait continuer d'aider les pays en développement à participer effectivement aux discussions internationales sur le transfert de technologie et le partage des connaissances, et continuer d'identifier les options et les meilleures pratiques dans ce domaine. Elle devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à déterminer les moyens de rendre effectives les clauses relatives au transfert de technologie figurant dans les accords internationaux et dans les résultats et décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin d'optimiser les avantages potentiels de telles clauses.».

65. Le principal aspect des travaux de la CNUCED concernant les activités intergouvernementales dans le domaine de la science et de la technologie au service du développement est la prestation de services de secrétariat à la Commission de la science et de la technique au service du développement des Nations Unies. En gros, la Commission a pour mandat d'étudier et de faire progresser la compréhension du rôle de la science et de la technologie dans le développement. Elle doit notamment formuler des recommandations et des principes directeurs sur les questions de science et de technologie dans le système des Nations Unies. En outre, la Commission coordonne le processus de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, à l'échelle internationale et à l'échelon régional. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa onzième session à Genève du 26 au 30 mai 2008. Le groupe intersessions de la Commission s'est réuni à Santiago (Chili)

du 12 au 14 novembre 2008; la réunion était organisée en commun par la CNUCED et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

66. À sa onzième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné deux thèmes prioritaires:

a) Politiques privilégiant le développement en vue de l'édification d'une société de l'information ouverte sur le plan socioéconomique, notamment pour ce qui est de l'accès, des infrastructures et de la création d'un cadre favorable;

b) La science, la technique et l'ingénierie au service de l'innovation et du renforcement des capacités dans l'éducation et la recherche.

67. La Commission a procédé au deuxième examen annuel des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet sur la société de l'information qui s'est déroulé en deux phases. Elle a recommandé un projet de résolution et trois projets de décision au Conseil économique et social des Nations Unies pour examen.

68. L'Accord d'Accra dispose au paragraphe 160 ce qui suit: «La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux pays dans le domaine des TIC, s'agissant notamment de l'examen des politiques correspondantes, des politiques contribuant à l'atténuation de la pauvreté, de la législation et de la réglementation, et de la mesure de l'économie de l'information, y compris dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement lancé à la onzième session de la Conférence.».

69. En 2008, la CNUCED a vu croître la demande d'assistance technique portant sur les technologies de l'information et de la communication. Les travaux dans ce domaine comportent trois grands volets – les TIC et la réforme législative, la mesure de la contribution des TIC au développement et l'examen des politiques générales en matière de TIC; l'an dernier, ces activités ont été étendues à toutes les régions comprenant des pays en développement.

70. Dans le domaine des TIC et de la réforme législative, la CNUCED a fourni une assistance technique ciblée en vue de l'élaboration de lois plus efficaces sur l'informatique, particulièrement dans le cadre de l'intégration régionale. Des projets ont été conduits en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ainsi, la CNUCED a aidé l'Équipe spéciale régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est sur la cyberlégislation à élaborer un cadre juridique régional pour l'harmonisation des lois relatives à l'informatique. Un texte final a été présenté au Secrétaire général de la Communauté en novembre 2008. En Amérique latine, une centaine de représentants des gouvernements et du secteur privé des États membres de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) ont reçu une formation par téléenseignement et par des ateliers classiques de formation organisés par la CNUCED. En Asie, une assistance technique a été dispensée essentiellement au Cambodge et à la République démocratique populaire lao dans le cadre du projet régional TrainForTrade. À la suite des projets de lois informatiques élaborés en 2007 pour les deux pays, le Gouvernement cambodgien a organisé dans tout le pays une campagne de sensibilisation aux incidences juridiques des TIC à l'aide d'une version en langue khmère du cours de formation par téléenseignement élaboré par la CNUCED sur les aspects juridiques du commerce électronique. On a identifié des besoins additionnels d'aide pour

faciliter l'adoption des lois informatiques au Cambodge et dans la République lao afin qu'ils puissent se conformer à l'initiative électronique de l'ASEAN.

71. Dans le domaine de la mesure des TIC au service du développement, la CNUCED a continué à jouer un rôle moteur dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. En 2008, elle a publié le rapport intitulé «The Global Information Society: a Statistical View 2008». La CNUCED a révisé son Manuel pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information, outil indispensable aux services nationaux de statistique qui rassemblent des données sur les TIC. La version révisée du manuel sera présentée à la quarantième session de la Commission de statistique des Nations Unies, en février 2009.

72. En juin 2008, la CNUCED a conduit une mission d'assistance technique au Népal pour aider le Gouvernement à développer ses activités de mesure des TIC. À la suite de la mission, des participants nationaux ont décidé de créer un comité de haut niveau de coordination des statistiques TIC et d'examiner la création d'un cadre national de collecte et d'élaboration de statistiques. La CNUCED a aidé le Gouvernement tunisien à mettre en place un processus de collecte et d'analyse de données statistiques sur l'utilisation des TIC dans les entreprises. Un cours régional de formation sur l'établissement de statistiques relatives à l'économie de l'information s'est tenu à Incheon, en République de Corée. Il était organisé par le Centre de formation aux techniques d'information et de communication au service du développement de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et il a été donné en collaboration avec l'Institut de statistique de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique. Le cours réunissait 24 participants venus de 16 pays. La CNUCED a contribué aussi au quatrième atelier régional sur la mesure de la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenu à San Salvador (El Salvador).

73. Les préparatifs du premier examen de la politique générale des TIC conduit par la CNUCED ont démarré en 2008. L'étude pilote sera faite pour l'Égypte.

74. L'Accord d'Accra stipule au paragraphe 161 ce qui suit: «La CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre des grandes orientations adoptées au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) concernant le renforcement des capacités, la création d'un environnement propice, le commerce électronique et la cyberscience, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes. En sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, elle devrait aider la Commission à s'acquitter de son mandat relatif au suivi des résultats du SMSI.».

75. Ainsi qu'elle en est chargée au paragraphe 108 et dans l'annexe à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, la CNUCED a organisé, en coopération avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international, l'Union postale universelle et l'Organisation internationale du Travail, la troisième Réunion relevant de la ligne d'action du SMSI sur le commerce électronique, sur le thème «Le commerce électronique en tant que facilitateur principal pour la compétitivité des PME». La réunion, tenue en mai 2008, a rassemblé une trentaine d'intervenants pour traiter la question de la contribution du commerce électronique au développement. En mai, une manifestation mondiale sur la mesure de la société de l'information, organisée par le Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement, a été accueillie par la CNUCED à Genève. Les travaux du Partenariat sur les mesures de la société de l'information peuvent être utiles pour le suivi du Sommet, car ils peuvent aider à évaluer les

progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet. Immédiatement après la manifestation mondiale, le Partenariat a présenté un rapport intérimaire sur ses travaux à la onzième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement, au titre de son point de l'ordre du jour relatif au suivi du Sommet mondial.

76. Au paragraphe 163 de l'Accord d'Accra, il est dit que «l'initiative de la CNUCED relative au tourisme électronique, lancée à la onzième session de la Conférence, devrait être poursuivie, en vue de promouvoir la contribution du tourisme au développement».

77. Dans l'exécution de son mandat, la CNUCED a élaboré un nouveau programme de formation (cinq modules de formation et un outil TIC: le Collecteur de données) qui vise à former un consensus local sur les solutions de commerce électronique dans le secteur touristique des pays en développement. Destinée à la fois au secteur public et au secteur privé, la formation vise à doter les intervenants locaux des outils de comportement, d'organisation et de technologie nécessaires à une bonne mise en œuvre des modèles de commerce électronique dans les destinations touristiques. Comme suite à un atelier régional de la CNUCED sur le tourisme au service du développement qui s'est tenu au Mali en octobre 2008, une première série d'ateliers sur le renforcement des capacités sera organisée en Mauritanie, en Guinée, au Burkina Faso et au Mali.

-----